

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services de la navigation aérienne*

**Décision DSNA/D n° 09-0119 du 2 juin 2009 portant modification de la décision DSNA/D n° 09-0024 du 30 janvier 2009 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)**

NOR : DEVA0913799S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 25 novembre 2005, portant nomination de M. Marc Hamy en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;

Vu la décision DSNA/D n° 09-0024 du 30 janvier 2009 portant délégation de signature (ordonnateur secondaire, budget annexe « contrôle et exploitation aériens »),

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Les articles 2, 3, 4, 7, 13, 17, 20 et 33 de la décision du 30 janvier 2009 susvisée sont modifiés ainsi qu'il suit :

#### « Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Toro, délégation de signature est donnée à Mmes Isabelle Bachelier, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à Jacqueline Pédron, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Isabelle Bachelier et Jacqueline Pédron, délégation est donnée à Mme Nadiège Maville, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Isabelle Bachelier, Jacqueline Pédron et de Mme Nadiège Maville, délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts et chaussées, à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, dans la limite de leurs attributions respectives et de celles du bureau SDFI/D, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice Georges, délégation est donnée à M. Eric Bruneau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Mme Anne Frisch, ingénieure des ponts et chaussées, Mme Ariane Lozachmeur, administratrice civile hors classe, et à M. Damien Bellier, ingénieur des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Guignier, délégation est donnée à Mme Isabelle Edard, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, et à Mme Dominique Andrivon, conseillère d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 17

Au centre en route de la navigation aérienne Sud-Ouest, délégation est donnée à Mme Sylvie Placier, conseillère d'administration de l'aviation civile, à M. Jean-Claude Lavedrine, attaché principal d'administration de l'aviation civile, et à M. Eric Pinaquy, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 20

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Merlo, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur de la technique et de l'innovation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 33

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Monnier, délégation est donnée à M. Michel Tardieu, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, Mme Sylvie Perrot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à M. Hervé Le Bot, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

#### Article 2

L'article 16 de la décision du 30 janvier 2009 susvisée est abrogé.

#### Article 3

A compter du 8 juin 2009, les articles 19 et 31 de la décision du 30 janvier 2009 susvisée sont modifiés ainsi qu'il suit :

##### « Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Medioni, délégation est donnée à M. Stéphane Gorin, conseiller d'administration de l'aviation civile, et à M. Anthony Gérard, assistant d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

##### Article 31

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bouteille, délégation est donnée à M. Lionel Dutarte, ingénieur principal des études et de l'exploitation, Mme Béatrice Ianuli, attachée principale d'administration de l'aviation civile, M. Olivier Marfaing, attaché principal d'administration de l'aviation civile, MM. Hervé Breton, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, Gilles Receveur, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à

Mme Maryelle Toutain, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 4

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 2 juin 2009.

*Le directeur des services  
de la navigation aérienne,*

M. HAMY